

- DELIBERATION N° 02-2026

Autorisation d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026

Le **10 mars 2026 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 4

Étaient présents : Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Monsieur Marc BEYNET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT

Madame Catherine ASSO à Madame Martine GARCIN

Madame MULLER à Monsieur Marc BEYNET

Madame Chantal EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 33,

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux centres de gestion.

LE PRESIDENT

Pour rappel, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Liste des dépenses d'investissement :

Biens	Montant
Modification salle de pause et local entretien	4 620,00 €
10 Téléphones mobiles	1 990.00 €
1 imprimante photocopieur pour L'Argentièrre	595,00 €
1 imprimante ultraportable pour Myriam	138,48 €
Ordis portables	7 620 €
12 Stations d'accueils Belkin	2 405,74 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 14

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver la proposition du Président,
- De procéder au paiement des dépenses d'investissement listées dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Fait à Gap, le 10 mars 2026

Le Président

Marcel CANNAT